

L'assurance démystifiée – vidéo prestations du vivant

Transcription

La vidéo s'ouvre sur une introduction animée avec les supers suivantes:

Manuvie présente: L'assurance démystifiée

Le sujet d'aujourd'hui: les prestations du vivant

Notre talent parle face à la caméra.

Prestations du vivant.

Il s'agit du terme *habituellement* utilisé pour désigner différents types d'assurance qui procurent une protection pendant que la personne assurée est en vie.

C'est le principe contraire de l'assurance vie, qui est considérée comme une « prestation de décès » parce que la prestation – ou la somme forfaitaire – est versée au décès de la personne assurée.

(Un nouvel écran apparaît avec le texte suivant « Qu'est-ce que les prestations du vivant? »).

En bref, le terme « prestations du vivant » désigne les produits d'assurance qui fournissent un soutien financier à la personne assurée en cas de maladie ou d'invalidité imprévue.

Quand les gens songent à l'assurance, ils pensent probablement d'abord à l'assurance vie.

Mais qu'arrive-t-il si l'imprévu n'est pas un décès?

Qu'arrive-t-il si vous tombez malade ou êtes blessé et que vous ne pouvez plus travailler et toucher un revenu?

Cela pourrait avoir une grande incidence sur votre famille et vos finances.

La plupart des gens savent que l'assurance vie couvrirait les besoins de leur famille s'ils décédaient prématurément, mais ne pensent pas au fait que souffrir d'une maladie grave ou d'une invalidité causée par un accident ou par une maladie pourrait être tout aussi dévastateur sur le plan financier.

(Les textes suivants apparaissent à cote de notre talent - Accident et Maladie).

Mais les choses n'ont pas à être ainsi.

(Une colonne de cœurs apparaît à cote de notre talent. Ils se remplissent les uns après les autres et deviennent rouge).

En effet, grâce à la protection appropriée, vous pourriez vous concentrer sur votre rétablissement sans avoir à vous soucier des répercussions financières d'une maladie ou d'une invalidité sur vous et votre famille.

Voici comment ça fonctionne.

Il y a deux principaux types de prestations du vivant:

(Le texte suivant apparaît à cote de notre talent - Assurance invalidité).

Le premier type est l'assurance invalidité, également appelée « assurance de remplacement du revenu ».

Elle vous aide à maintenir votre niveau de vie si vous devenez invalide et ne pouvez pas travailler en raison d'une blessure, d'une maladie physique ou d'un problème de santé mentale.

(Illustrations de béquilles, d'un hôpital, d'une tête avec un nuage à l'intérieur et un calendrier apparaissent à l'écran).

Si c'est le cas, la compagnie d'assurance vous versera une prestation mensuelle en fonction de votre couverture et pendant une période donnée, appelée la « période d'indemnisation ».

(Le texte suivant apparaît à cote de notre talent - Période d'indemnisation).

Cette prestation mensuelle peut servir à régler les mêmes dépenses qui auraient été réglées avec votre paie, comme votre prêt hypothécaire, votre prêt automobile et votre épicerie.

(Illustrations d'une maison, d'une voiture et sac de provisions apparaissent à l'écran).

Que vous ayez besoin de protéger votre principale source de revenus ou de compléter la couverture dont vous bénéficiez déjà auprès de votre employeur, l'assurance invalidité peut vous aider à vous protéger, vous et vos proches qui dépendent de votre revenu pour les dépenses quotidiennes.

(Le texte suivant apparaît à cote de notre talent - Assurance maladies graves).

Le deuxième type de prestations du vivant est l'assurance maladies graves. Elle procure une somme forfaitaire non imposable lorsqu'une maladie couverte est diagnostiquée – les principales étant les cancers mettant la vie en danger, les crises cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux.

(Illustration d'une liste médicale apparaît à l'écran a cote de notre talent).

Cette somme forfaitaire vise à couvrir les frais liés à la maladie et au rétablissement. Cela vous donne la liberté financière de prendre les meilleures décisions pour vous et votre famille.

(Illustrations d'une facture médicale, de radios, d'une fleur de lotus et d'une maison apparaissent à l'écran).

Et vous pouvez utiliser cet argent pour couvrir des frais qui ne sont pas couverts par votre régime public d'assurance maladie, par exemple pour obtenir un deuxième avis médical, payer un traitement non traditionnel ou aménager votre domicile.

C'est à vous de décider comment vous voulez dépenser cet argent, et ce, sans aucune condition.

Le véritable objectif de l'assurance maladies graves est de vous fournir un soutien financier afin que vous puissiez prendre les bonnes décisions pour vous et votre famille, sans avoir à tenir compte du facteur budgétaire.

(Un nouvel écran apparaît avec le texte suivant - À retenir).

Bien que l'assurance invalidité et l'assurance maladies graves vous protègent, vous et vos proches, sur le plan financier, elles ont chacune un objectif propre.

L'assurance invalidité vous aide à maintenir votre niveau de vie si vous ne pouvez pas travailler, et l'assurance maladies graves vous aide à couvrir les frais liés à la maladie et au rétablissement. Et ces deux assurances ne sont pas mutuellement exclusives. Ensemble, elles peuvent vous protéger, vous et votre famille, contre les imprévus de la vie.

(L'écran de fin apparaît avec le logo Manuvie et les mentions légales).

Les renseignements présentés dans cette vidéo ne doivent pas être considérés comme des conseils d'épargne ou d'ordre financier applicables à des situations particulières. Les circonstances individuelles peuvent varier. Vous pouvez communiquer avec l'un des conseillers en assurance autorisés de Manuvie ou avec votre agent d'assurance autorisé si vous avez besoin de conseils sur vos besoins en matière d'assurance.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie)

Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2021. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse [Manuvie.com/accessibilite](https://www.manuvie.com/accessibilite) pour obtenir de plus amples renseignements.